

**Immeuble sis à : BOBIGNY
32 rue Mathurin Renaud
(lots 15 & 2078)**

AUDIENCE D'ADJUDICATION DU 13 FEVRIER 2018

DIRE

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT et le

Au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal de grande instance de BOBIGNY et par-devant nous Greffier ;

A comparu Maître Ingrid FOY, Avocat du CREDIT LYONNAIS, poursuivant la présente vente ;

LAQUELLE A DIT :

Que pour compléter la désignation des biens mis en vente et afin d'actualiser le procès-verbal de description précédemment annexé au cahier des conditions de vente qui précède, elle donne ci-après copie du procès-verbal de visite des lieux établi par Maître Anne-Caroline JOLLEC, huissier de justice, le 31 janvier 2018.

Qu'en effet, il y est précisé que l'occupante de l'appartement, Madame Lys BASSONGUISSA NGOUNGOU, a déclaré « *qu'elle préparait son déménagement imminent* ».

Et Maître Ingrid FOY, Avocat, a signé avec nous Secrétaire-Greffier, sous toutes réserves.

SCP SABOURIN
& VAYSSOU
titulaire d'un Office
d'Huissier de Justice
110 Avenue Gabriel Péri
93582 SAINT OUEN
01 49 48 17 43

N° Acte : MD85543_62 730s Dossier : MD85543
Référence : 00770409 - Agce cpte: 00888000005682A - Dossier suivi par M. X.
DEMARTINI

PROCES-VERBAL DE VISITE DE LIEUX

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT ET LE TRENTE-ET-UN
JANVIER

EXPEDITION

A LA REQUETE DE :

LE CREDIT LYONNAIS, SA au capital de 1.847.860.375 €, inscrite
au RCS de LYON sous le n° B 954 509 741, ayant siège social 18, rue de la
République à LYON (69) et siège central 20, avenue de Paris 94800
VILLEJUIF agissant poursuites et diligences de son Directeur Général ,

Pour lequel domicile est élu au Cabinet de Maître Ingrid FOY, Avocat
au Barreau de la Seine-Saint-Denis, demeurant 13, mail Centre Ville 93110
ROSNY SOUS BOIS,

Et en outre au Cabinet de Maître Magali TARDIEU-CONFAVREUX,
Avocat au Barreau de PARIS, membre de l'Association d'avocats TARDIEU -
GALTIER - LAURENT - DARMON & ASSOCIES, demeurant 21, rue
d'Artois, 75008 PARIS

Agissant en vertu d'un jugement d'orientation réputé contradictoire et
en premier ressort rendu par le Juge de l'Exécution attaché au Tribunal de
Grande Instance de BOBIGNY 173, av Paul Vaillant Couturier 93000
BOBIGNY en date du 21/11/2017

Sur quoi,

Je soussignée, Anne-Caroline JOLLEC, Huissier de Justice salariée
au sein de la Société Civile Professionnelle SABOURIN & ASSOCIES,
titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 93400 SAINT-OUEN (Seine Saint
Denis), 110, avenue Gabriel Péri

Coût	
SCT Art.A 444-48	7.67
Honoraire	800.00
Taxe Art.302 CGI	14.89
Témoins	60.00
Serrurier	186.00
T.V.A. 20.00 %	161.53
Total T.T.C. Euros	1,230.09

CERTIFIE m'être rendue ce jour :

**MERCREDI TRENTE-ET-UN JANVIER
DEUX MILLE DIX-HUIT
A DIX HEURES**

(31/01/2018 à 10h00)

Au 32, rue Mathurin Renaud

93000 BOBIGNY

Batiment D – Rez-de-chausée Hall D - Porte 7102

Assistée de deux témoins majeurs et d'un serrurier dans la mesure où aucun contact préalable à mes opérations n'a été possible avec la partie saisie, et ce, malgré mes différentes démarches.

Etant sur place, j'ai frappé à la porte.

Une personne de sexe féminin a ouvert ; je lui ai décliné mes nom, prénoms, qualité et lui ai exposé l'objet de ma mission.

La personne rencontrée m'a déclaré être Madame BASSONGUISSA NGOUNGOU Lys, gérante de la S.C.I. LE PHENIX, propriétaire saisi, et m'a autorisée à pénétrer dans les lieux afin de procéder aux constatations requises.

Elle m'a également déclaré qu'elle préparait son déménagement imminent et qu'elle ne pouvait assister à la visite jusqu'à son terme.

J'ai alors fait procéder à la visite des lieux.

Se sont présentées DIX-SEPT (17) personnes que j'ai introduites dans les lieux.

Ces visites étant achevées, j'ai effectué la clôture de mon opération à 11h00 heures et ai refermé la porte derrière moi conformément aux instructions de Madame BASSONGUISSA NGOUNGOU Lys.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Maitre Anne-Caroline JOLLEC

